

	DECISION D'ATTRIBUTION	Enregistrement
		Référence : GA-EN-S06-09
		Version/Date Création : 1.0/Décembre 2021
		Version /Date de dernière modif : 1.1/Octobre 2025
		Page 1 sur 2

DECISION N° **9535** /26/DG/DAG/S-DGAMP/DMP/SCSAMP/MH DU **02 OCT 2026**
DECLARANT INFRACTUEUSE LA DEMANDE DE COTATION N°07/26/DCO/SDCC/CIPM DU
24/07/2026 POUR LA FOURNITURE D'UN (01) LOT D'EQUIPEMENT DE PROTECTION
INDIVIDUELLE (EPI) DANS LE CADRE DE LA CONVENTION AFD CCM 1787 01 X A LA
SODECOTON.

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SODECOTON

- Vu** L'Acte uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés commerciales et des Groupements d'Intérêt Economique révisé le 30 janvier 2014 ;
- Vu** La Loi N°2017/011 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des entreprises Publiques ;
- Vu** Le Décret N°2018/355 du 12/06/2018 portant règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
- Vu** Les Statuts de la SODECOTON ;
- Vu** La Résolution N°4 du 20/06/2016, portant nomination du Directeur Général de la SODECOTON ;
- Vu** La Résolution N°17/SODECOTON/CA/PCA du 29/12/2023 portant adoption de la directive de gestion des marchés de la SODECOTON ;
- Vu** La Résolution N°18/SODECOTON/CA/PCA du 29/12/2023 portant délégation de Certain attributions du Conseil d'Administration de la SODECOTON au président dudit Conseil;
- Considérant** La Demande de cotation N°07/26/DCO/SDCC/CIPM du 24/07/2026 pour la fourniture d'un (01) lot d'équipement de protection individuelle (EPI) dans le cadre de la convention AFD CCM 1787 01 X à la SODECOTON;
- Considérant** La Lettre N°065/26/SDCC/CIPM du 21/09/2026 du Président de la CIPM de la SODECOTON.

DECIDE :

Article 1^{er} : Est déclarée infructueuse, conformément aux dispositions de l'article 52 alinéa 1 du Décret N°2018/355 du 12 juin 2018, la Demande de Cotation N°07/26/DCO/SDCC/CIPM du 24/07/2026 pour la fourniture d'un (01) lot d'équipement de protection individuelle (EPI) dans le cadre de la convention AFD CCM 1787 01 X à la SODECOTON, pour offres reçues non conformes au Dossier de Consultation.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Le Directeur Général,

Ampliations :

- ARMP (pour publication)
- P/CIPM
- Affichage
- Archives



MOHAMADOU BAYERO

Développons durablement le septentrion

SOCIETE ANONYME MIXTE AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION AU CAPITAL DE : 1 510 000 000F CFA
 Registre du Commerce & de Crédit Mobilier RC/GOU/2007/B/71 - N° contribuable : M057400000146H
 Direction & Siege Social : B.P. 302, Tél. 227 10 80, Fax 22 27 20 68 GAROUA - E-mail : sodecoton@sodecoton.cm
 Délégation de YAOUNDE : B.P. 304 - Tél & Fax : 222 20 19 72 - Délégation de DOUALA : B.P. 1699, Tél. & Fax : 233 42 46 03
 Correspondant en France : GEOCOTON 53, Avenue Victor Hugo - 75016 Tél. : 33(0)1 42 99 53 00 - Fax : 33(0)1 42 50 54 54

**CERTIFIED
ISO 9001**



	COMMUNIQUE D'ATTRIBUTION	Enregistrement
		Référence : GA-EN-S06-19
		Version/Date Création : 1.0/Juin 2022
		Version /Date de dernière modif : 1.1/Octobre 2025
		Page 2 sur 2

COMMUNIQUE N° **9542** /26/DG/DAG/S-DGAMP/DMP/SCSAMP/MH DU **02 OCT 2026**
PORTANT PUBLICATION DE LA DECISION DECLARANT INFRUCTUEUSE LA DEMANDE DE COTATION N°07/26/DCO/SDCC/CIPM DU 24/07/2026 POUR LA FOURNITURE D'UN (01) LOT D'EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI) DANS LE CADRE DE LA CONVENTION AFD CCM 1787 01 X A LA SODECOTON.

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SODECOTON COMMUNIQUE :

Par Décision N° _____/26/DG/DAG/S-DGAMP/DMP/SCSAMP/MH du _____ la Demande de cotation N°07/26/DCO/SDCC/CIPM du 24/07/2026 est déclaré infructueuse, conformément aux dispositions de l'article 52 alinéa 1 du Décret N°2018/355 du 12 juin 2018, pour offres reçues non conformes au Dossier de Consultation.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, celles-ci seront détruites. Il s'agit de :

LOT	SOUSSIONNAIRES	MOTIFS
UNIQUE	SEMEN DISTRIBUTION SARL BP : 5585 DOUALA	Eliminé pour non satisfaction du critère éliminatoire relatif aux spécifications techniques des fournitures proposées (items 1 et 2 non conformes) ;
	ETS T5 BP : GAROUA	Eliminé pour non satisfaction du critère éliminatoire relatif aux spécifications techniques des fournitures proposées (items 1 et 2 non conformes) ;
	TOUT POUR TRAVAILLEUR BP : 3161 GAROUA	Eliminé pour non satisfaction du critère éliminatoire relatif aux spécifications techniques des fournitures proposées (items 1 et 2 non conformes) ;

Ampliations :

- ARMP (pour publication)
- P/CIPM
- Affichage
- Archives



Le Directeur Général,

MOHAMADOU BAYERO

Développons durablement le septentrion

SOCIÉTÉ ANONYME MIXTE AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION AU CAPITAL DE : 1 510 000 000F CFA
 Registre du Commerce & de Crédit Mobilier RC/GOU/2007/B/71 - N° contribuable : M057400000146H
 Direction & Siège Social : B.P. 302, Tél. 227 10 80, Fax 22 27 20 68 GAROUA - E-mail : sodecoton@sodecoton.cm
 Délégation de YAOUNDE : B.P. 304 - Tél & Fax : 222 20 19 72 - Délégation de DOUALA : B.P. 1699, Tél. & Fax : 233 42 46 03
 Correspondant en France : GEOCOTON 53, Avenue Victor Hugo - 75016 Tél. : 33(0)1 42 99 53 00 - Fax : 33(0)1 43 59 54 54

CERTIFIED
ISO 9001

